

Interpellation présentée par le député :
M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 25 janvier 2012

Interpellation urgente écrite

Des affaires spéciales d'une BCGe au service de spéculateurs à la tête du service du contentieux : l'Etat de Genève engage-t-il n'importe qui?

Mesdames et
Messieurs les députés,

La débâcle de la Banque cantonale de Genève, ci-après: la banque, a été le plus grand scandale financier de tous les temps dans notre canton. Avec plus de 2,7 milliards de francs à la charge des contribuables, le préjudice de ce fiasco s'est élevé à plus de F 11000 par habitant de Genève.

On le sait, une politique irrationnelle d'octroi d'énormes prêts frôlant les 0% à des spéculateurs déguisés en promoteurs immobiliers a fini par causer des pertes abyssales à la banque qui n'a dû son salut qu'à l'intervention de l'Etat.

Pourtant, il est étonnant de constater que certaines personnes liées aux heures peu glorieuses de cet établissement financier n'aient connu aucun préjudice dans leur carrière professionnelle, bien au contraire.

On se souvient que, lors du procès de la banque, l'ancien responsable du département des affaires spéciales de la banque a justifié le recours par la banque à des sociétés de portage pour les crédits immobiliers compromis. Le parcours professionnel de cette personne n'est pas commun. D'abord cadre de la banque affecté à la gestion de dossiers spéciaux, puis directeur de la fondation de valorisation des actifs de la banque, il est actuellement chef du service du contentieux de l'Etat de Genève. Etat de Genève, qui, pour mémoire, est partie civile au procès de la banque!

Le fait que l'actuel chef du service du contentieux occupait une place élevée dans la hiérarchie de cette banque, à une période où l'établissement accumulait les casseroles, pose également la question d'un éventuel conflit d'intérêts avec des personnes physiques ou morales ayant pu être liées avec la banque quand celle-ci avait pour usage ces pratiques peu orthodoxes.

Comment se fait-il qu'un ex-cadre de la banque cantonale, gérant des dossiers sensibles, puis nommé curieusement directeur de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, puisse être actuellement chef du service du contentieux de l'Etat de Genève ?

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.